

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 18 mars 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 5 mai 2008 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès du centre d'archives de l'armement à Châtellerault relevant du service historique de la défense.

Du 18 janvier 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 5 mai 2008 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès du centre d'archives de l'armement à Châtellerault relevant du service historique de la défense.

Du 18 janvier 2011

NOR D E F F 1 1 0 1 8 7 1 A

Texte abrogé :

Arrêté du 5 mai 2008 (JO n°112 du 15 mai 2008, texte n° 15; signalé au BOC 23/2008 ; BOEM 410.6.1).

Référence de publication : JO n° 23 du 28 janvier 2011, texte n° 5 ; signalé au BOC 11/2011.

Par arrêté du ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, en date du 18 janvier 2011, l'arrêté du 5 mai 2008 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès du centre d'archives de l'armement à Châtellerault relevant du service historique de la défense est abrogé.